



Attestation de conformité

Valable du 08/09/2025 au 08/11/2026

Le comité de marque de Bio Cohérence, après examen du rapport de contrôle du 08/09/2025, confirme que l'opérateur :

SAS Aubépin
Aubépin, semences biologiques
Route des Landes
49125 Briollay

respecte les exigences du cahier des charges de Bio Cohérence. Il est donc autorisé à utiliser le label Bio Cohérence pour les produits biologiques listés ci-dessous :

Productions végétales produites sur la ferme

- Prairies permanente et temporaire, Paille
- Maraîchage diversifié
- Semences maraîchères

Fait à Castanet-Tolosan, le 08/10/2025

Pour le comité de marque,
Aurore Proudhom
Chargée de labellisation